

# RELIGIEUSES ET RELIGIEUX DU CULTE CATHOLIQUE

Gamme spécifique adhérents au Régime Particulier CAVIMAC



# RELIGIEUSES ET RELIGIEUX DU CULTE CATHOLIQUE ADHÉRENT AU RÉGIME PARTICULIER CAVIMAC

Cette offre est réservée exclusivement aux personnes adhérant au régime Particulier de la CAVIMAC (attestation à fournir). Elle offre uniquement un complément de remboursement en cas d'hospitalisation.

## GARANTIES

	Remboursement RO*	Remboursement MSM
<b>HOSPITALISATION (HOSP)</b>		
<i>En établissements conventionnés</i>		
Médicale et chirurgicale	80 %	20 % + forfait journalier
Frais de séjour et honoraires		
<b>ASSISTANCE SANTÉ</b>		<b>OUI</b>

\* Les taux indiqués exprimés en pourcentage de la base de remboursement des Régimes Obligatoires de Sécurité Sociale ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les forfaits ne peuvent pas dépasser les frais réellement engagés.  
Les remboursements sont exprimés en incluant les prestations délivrées par le RO.  
Les contrats proposés respectent la réglementation relative aux contrats responsables.

## TARIFS

L'ensemble des informations sont communiquées sur la base de la réglementation.

Les tarifs de l'année en cours incluent l'ensemble des taxes et chargements ainsi qu'une cotisation de 3 % sur la base HT pour le compte de la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale.

### CONTRAT MINIMUM toutes taxes incluses

- **11,28 € par mois, soit 135,36 € par an**
- **- 30 % pour les cotisations régime Alsace Moselle**

Pour vos questions concernant :

- **adhésions et changements administratifs**
- **demandede prise en charge (hospitalisation)**
- **réclamations (prestations, cotisations)**
- **carte de tiers payant**

### Responsable de Contrat

interlocuteur direct des membres d'un institut adhérent

### HENNER - Centre de gestion Mutuelle Saint-Martin

TSA 81938

92894 Nanterre Cedex 9

Téléphone : 03 26 79 21 06

Courriel : gestion@mutuellesaintmartin.fr

## LEXIQUE

<b>AM</b>	<b>Assurance Maladie</b> = elle est financée par des cotisations versées par les assurés.
<b>BR</b>	<b>Base de Remboursement</b> = tarif de référence retenu par l'AM pour calculer un remboursement
<b>DPTAM</b>	<b>Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé</b> = encadrement des dépassements d'honoraires des médecins qui s'engagent à ne pas dépasser certains plafonds. Ce sont les médecins adhérents à l'OPTAM ou les chirurgiens et gynécologues adhérents à l'OPTAM-CO.
<b>FR</b>	<b>Frais Réels</b> = montant de dépense réellement engagée
<b>OPTAM</b>	<b>Option Pratique Tarifaire Maîtrisée</b>
<b>OPTAM-CO</b>	<b>Option Pratique Tarifaire Maîtrisée en Chirurgie ou Gynécologie</b> Les dispositifs OPTAM et OPTAM-CO ont été mis en place par la Sécurité Sociale pour limiter les dépassements d'honoraires. Pour savoir si votre médecin est signataire, vous pouvez consulter directement le site annuairesante.ameli.fr.
<b>PFU</b>	<b>Participation Forfaitaire Urgence</b> = participation du patient aux frais liés à son passage aux urgences non suivie d'une hospitalisation
<b>RO</b>	<b>Régime Obligatoire</b> = en France, il est obligatoire d'être affilié à un RO (Régime Général, Régime local d'Alsace-Moselle, Cavimac...) afin de percevoir les remboursements de l'AM.
<b>TM</b>	<b>Ticket Modérateur</b> = différence entre la BR définie par l'AM et le montant remboursé par l'AM

POUR PLUS DE DÉTAILS, RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : [WWW.AMELI.FR](http://WWW.AMELI.FR)



Retrouvez l'ensemble des documents et informations sur notre site internet : [mutuellesaintmartin.fr](http://mutuellesaintmartin.fr)



Les Statuts ainsi que le Rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière pour l'exercice clos sont en accès libre à cette adresse : [www.mutuellesaintmartin.fr/nous-connaître](http://www.mutuellesaintmartin.fr/nous-connaître)



## AVANTAGES ET SERVICES

Découvrez les avantages et services inclus dans vos garanties, sans supplément de frais. Il vous suffit de donner à la Mutuelle Saint-Martin votre numéro d'adhérent qui se trouve sur votre carte ou sur l'espace adhérent en ligne.

Pour connaitre les conditions détaillées de ces différents services, consultez le site internet de la Mutuelle Saint-Martin : [www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr).



### Assistance

Accident, hospitalisation, maladie soudaine, événement difficile, décès... autant de moments de vie pouvant fragiliser votre équilibre et pour lesquels votre Mutuelle propose une assistance en partenariat avec Inter Mutuelles Assistance.

- Soutien au domicile** : aide-ménagère, services de proximité
- Pendant et après une hospitalisation** : sécurisation du domicile, transfert chez un proche
- Conseils de prévention** : informations juridiques ou médicales, aide à la recherche de médecin, infirmières, intervenants médicaux ou paramédicaux
- Suite à un décès** : rapatriement de corps sur le lieu des obsèques

En savoir +

[mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/assistance](http://mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/assistance)

Inter Mutuelles Assistance : 0805 692 136



### Soutien psychologique

Certains événements sont ressentis comme traumatisants et peuvent causer du stress. Bénéficiez d'un soutien adapté pour vous aider à faire face.

- Mise en relation** avec l'un des 900 psychologues cliniciens expérimentés pour bénéficier du service de Soutien psychologique
- Entretiens téléphoniques** : jusqu'à 5 par an
- Entretiens en cabinet** : jusqu'à 3 selon l'appréciation du clinicien

Inter Mutuelles Assistance : 0805 692 136



### Téléconsultation médicale

Afin de faciliter votre accès aux soins, la Mutuelle Saint-Martin vous permet de profiter d'un service de téléconsultation avec un médecin, en complément de votre suivi médical traditionnel ou impossibilité de vous déplacer.

- Quel que soit votre besoin** : complément d'information, échange simple et confidentiel sur des sujets délicats, premier avis en cas de délai trop important pour un rendez-vous, prescription ou renouvellement d'ordonnance
- Service accessible **24 heures sur 24** et **7 jours sur 7** où que vous soyez
- Nombre de téléconsultations **illimité**
- Sans avance de frais**

Directement sur votre espace adhérent ou sur : [mutuellesaintmartin.ima-sante.com](http://mutuellesaintmartin.ima-sante.com)



L'ensemble des titulaires des contrats culte de la Mutuelle Saint-Martin sont membres participants de la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale, créée en 2011.

Conformément à l'article 51 des statuts de la Mutuelle Saint-Martin, une part de la cotisation globale nette de toute taxe et contribution de la Mutuelle est prélevée directement et affectée à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale. Cette contribution lui permet d'intervenir à plusieurs niveaux :

**L'ENTRAIDE SECTIONS** étudie les demandes et verse des subventions pour compenser des dépenses médicales laissant une somme conséquente à la charge de l'adhérent. Elle peut également s'étendre à certaines dépenses d'aide à la personne (comme par exemple des produits d'hygiène ou de la téléalarme), dans la limite des fonds dédiés disponibles.

La **COMMISSION ACTION SOCIALE** peut intervenir lorsqu'une somme trop importante reste encore à charge pour l'adhérent après l'aide accordée par l'Entraide Sections ou si le dossier d'Entraide Sections concerne une demande supérieure à 3 000 €. Si le solde du compte dédié de l'Entraide Sections est insuffisant ou épuisé, la Commission Action Sociale peut également être sollicitée.

La **COMMISSION D'INTERVENTIONS SPÉCIALES** peut être sollicitée pour des aides à cotisation en cas de difficultés économiques graves au sein de la collectivité et pour l'octroi de prêts sociaux ou subventions concernant des travaux, équipements coûteux, achat de mobilier, etc.

Les demandes d'Entraide à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale ne seront traitées (sauf exception motivée par le Président du Comité de gestion de la Section) qu'après avoir obtenu les remboursements du Régime Obligatoire (CAVIMAC, CPAM...), du Régime Complémentaire (Mutuelle Saint-Martin) et après une demande au Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) des régimes obligatoires maladie ou retraite, et celle d'une éventuelle participation d'une autre caisse (par exemple : Caisse de retraite complémentaire). Il reste entendu que cette procédure concerne les prestations prises en charge par la Sécurité Sociale. Sauf cas particuliers justifiés, les demandes d'Entraide ne doivent pas être instruites lorsqu'elles interviennent sur des factures payées depuis plus de 12 mois par le régime Obligatoire ou par le régime Complémentaire ou 6 mois après la date de réponse par le FASS.



### Entraide et Action sociale

Une somme importante reste à votre charge sur une dépense de santé exceptionnelle ? La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale peut - sur étude du dossier en commission - verser une aide financière via son fonds de secours aux adhérents les plus modestes.

- Aide financière pour des **prestations prises en charge partiellement par la Sécurité Sociale ou des dépenses onéreuses** (reste à charge sur auditif, dentaire ou optique, matériel médical, aide à la personne...)
- Aide versée **sous condition de ressources et après étude du dossier** par la commission

En savoir +  
[mutuellesaintmartin.fr/contact](http://mutuellesaintmartin.fr/contact)

[medical@unionsaintmartin.fr](mailto:medical@unionsaintmartin.fr)



### Séjour vacances

La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale peut prendre en charge une partie de vos frais d'hébergement dans une sélection d'établissements de vacances ou de repos.

#### Lieux de vacances

- Bords de mer
- Campagne
- Moyenne montagne

#### Participation de la MSM-AS

Participation financière de **230 €** dans la limite des dépenses réelles pour un séjour d'une semaine pour tous les adhérents du Culte collectif, contrat Groupe, sous réserve des disponibilités des établissements et sous réserve du plafond des semaines subventionnées

En savoir +  
[mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/sejour-vacances](http://mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/sejour-vacances)

[medical@unionsaintmartin.fr](mailto:medical@unionsaintmartin.fr)

**Vous avez une question sur votre contrat, un remboursement, une prise en charge hospitalière... ?**  
**Contactez le centre de gestion de la Mutuelle Saint-Martin.**

**Par courrier :** HENNER CENTRE DE GESTION MUTUELLE SAINT-MARTIN - TSA 81938 - 92894 NANTERRE CEDEX 9  
**Par téléphone :** 03 26 79 21 06  
**Par mail :** [gestion@mutuellesaintmartin.fr](mailto:gestion@mutuellesaintmartin.fr)



## Espace en ligne

La Mutuelle Saint-Martin met à votre disposition un espace en ligne sécurisé pour gérer votre contrat et vous tenir informé 24h/24, 7j/7.

### Pour vous connecter :

Vous devez disposer d'une adresse mail valide pour votre 1<sup>e</sup> connexion.

• [www.mutuellesaintmartin.fr](http://www.mutuellesaintmartin.fr)

puis cliquer sur « Espace adhérent »

• Renseigner votre identifiant ainsi que votre mot de passe (votre identifiant est inscrit au verso de votre carte mutuelle).

### Votre espace en ligne vous permet de :

- consulter vos décomptes et recevoir des notifications
- modifier vos coordonnées (postales, bancaires, e-mail...)
- faire une demande de prise en charge hospitalière
- rechercher un professionnel de santé appartenant au « réseau Carte Blanche » et bénéficier du tiers payant
- accéder aux coordonnées téléphoniques et postales de votre centre de gestion dans vos contacts

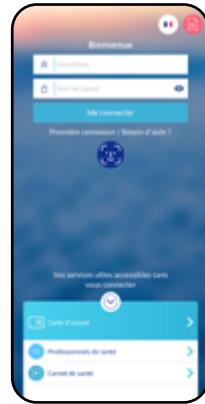


## Application mobile

Télécharger l'application HENNER sur **Google Play** ou **Apple Store**. La connexion se fait avec le numéro d'assuré présent sur la carte de tiers-payant et le mot de passe habituel.

### L'application vous permet :

- l'accès à la carte de tiers payant pour envoi à un professionnel de santé par email ou pour l'imprimer
- la consultation des remboursements en cours, des consommations de forfaits...
- l'envoi de devis, factures, prise en charge, messages...
- l'identification des professionnels de santé par spécialité ou géolocalisation



La Mutuelle Saint-Martin a été créée en 1950 pour gérer l'assurance-maladie des prêtres, religieux et religieuses en France. Depuis 1978, elle gère uniquement la partie complémentaire santé.

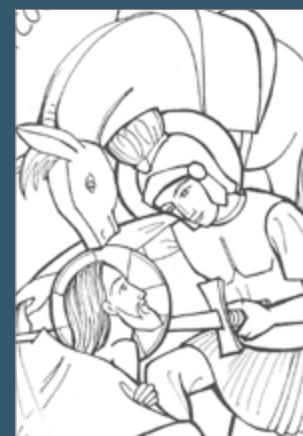
Au cours des années, elle s'est ouverte aux personnes individuelles, aux familles, aux travailleurs non-salariés (TNS) et aux salariés des établissements scolaires, associations et établissements sanitaires et sociaux.

Portée par le sens du partage, la mutualisation pour le bien commun et la protection des plus faibles, elle propose à tous ceux qui partagent ces valeurs une **couverture sociale santé adaptée à leurs besoins et leur budget**.

Indépendante et innovante, elle a su en permanence adapter son offre aux besoins de ses sociétaires et devenir ainsi un **acteur reconnu de la santé et de l'entraide sociale** tout en gardant son **indépendance**.

En 2025, la Mutuelle Saint-Martin compte 47840 adhérents dont 24224 prêtres, religieux et religieuses.

## Le geste de Saint Martin



Un soir d'hiver 338, Martin, jeune officier, rencontre à la porte d'Amiens un pauvre transi de froid. Saisissant l'épée qu'il porte, il partage son manteau en deux et en donne un morceau au malheureux.

Au-delà de l'anecdote historique, ce geste de charité et d'amour du prochain fonde les valeurs de l'Union Saint-Martin auquel adhère la Mutuelle Saint-Martin.

© www.transmettre.fr



Mutuelle Saint-Martin

Régie par le code de la Mutualité - SIREN n°775 688 708

Siège Social

3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06

Tél. 01 42 22 07 77

[mutuellesaintmartin.fr](http://mutuellesaintmartin.fr)



La Mutuelle Saint-Martin met tout en œuvre pour vous offrir un service de qualité. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir. Pour nous en faire part, 3 niveaux de recours successifs sont possibles :

1. Pour toutes les questions relatives à la gestion de votre contrat, prenez contact avec le délégué(e) de gestion de la Mutuelle Saint-Martin : Hennér-Centre de Gestion Mutuelle Saint-Martin - TSA 81938 - 92894 Nanterre Cedex 9 - Tél : 03 26 79 21 06 - Email : [gestion@mutuellesaintmartin.fr](mailto:gestion@mutuellesaintmartin.fr). 2. Si les différents persistent, le Service Relations Clientèle intervient pour réexaminer votre demande et pour toute autre situation liée à la gestion de votre contrat santé : Mutuelle Saint-Martin - Service Relations Clientèle - 3 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris - Email : [serviceclientellemmsm@unionsaintmartin.fr](mailto:serviceclientellemmsm@unionsaintmartin.fr). 3. Le médiateur de l'assurance exerce sa fonction en toute indépendance. Il peut être saisi gratuitement après avoir tenté au préalable de résoudre la situation auprès de la Mutuelle : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org).